

Rouen, le 1er juin 2006

Exercice 2006

Décision modificative n° 2

Cher(e) Collègue,

La décision modificative n° 2 ou budget supplémentaire comprend, rappelons-le, trois fonctions essentielles :

- **la reprise des résultats de clôture** au 31 décembre 2005 tels qu'ils vous ont été présentés dans le rapport de présentation du compte administratif au cours de la séance du Conseil Municipal du 18 mai 2006,
- **la reprise des restes à réaliser** d'investissement du compte administratif 2005,
- **la prise en compte d'ajustements** nécessaires à la bonne marche de l'activité municipale, en complément du budget primitif voté le 3 février 2006 et de la décision modificative n° 1 du 22 mars 2006.

BUDGET PRINCIPAL

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2006 est en premier lieu **un budget de report**, qui prend en compte **les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2005**, tels qu'ils apparaissent au compte administratif.

1./ La reprise des résultats de clôture de l'exercice 2005

Conformément à la décision relative à l'adoption des résultats du compte administratif 2005, les résultats du budget principal à la clôture de l'exercice 2005, se présentent de la façon suivante :

1-1 Les résultats du budget principal 2005

- section de fonctionnement + 11.939.880,57 €
- section d'investissement (solde au 31/12/2005) + 9.308,47 €
- résultat de clôture global au 31 décembre 2005 + 11.949.189,04 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	
Reprise de résultat de clôture 2005 du budget principal (compte 001)	0,00
Recettes d'Investissement	
Reprise du résultat de clôture 2005 du budget principal	+ 9.308,47 €
Affectation en recette d'investissement (compte 1068) d'une partie du résultat de Fonctionnement 2005 du budget principal	+ 9.939.880,57 €

La reprise des résultats s'effectue sur la base des résultats constatés au terme de l'exercice 2005 compte tenu de la prise des restes à réaliser constatés en investissement à la fin de l'année 2005.

Ces différents éléments ont été repris dans la délibération d'affectation du résultat proposée préalablement au vote de la décision modificative n° 2.

2./ La reprise des restes à réaliser de l'exercice 2005

Les reports de dépenses et de recettes d'investissement sur l'exercice 2006, s'effectuent à partir des restes à réaliser issus du compte administratif de l'exercice 2005.

En dépenses, les restes à réaliser reportés en 2006 s'élèvent à **+ 7.079.719,94 €**.

Les recettes reportées en 2006 s'élèvent à **+ 4.306.277,89 €**. Elles correspondent à des subventions reportées.

Evolution des restes à réaliser (en euros)

Balance d'entrée	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Recettes d'investissement	15 822 782	16 957 570	9 319 347	6 672 557	8 130 127	7 491 501	3 653 412	4 306 278
Dépenses d'investissement	15 679 460	17 077 117	9 319 347	5 148 608	8 756 362	9 792 021	6 134 963	7 079 720

3./ Les ajustements d'inscriptions budgétaires

La décision modificative n° 2 ajuste le budget primitif 2006, en complément des modifications déjà introduites par la décision modificative n° 1. Elle s'inscrit, en cela, dans une approche toujours plus affinée de la réalité sur le terrain.

3.1. Les ajustements de la section de fonctionnement (opérations réelles)

3.1.1. Les recettes réelles de fonctionnement y compris reports de l'exercice 2005 (2.983.650 €)

En recettes de fonctionnement, le projet de décision modificative n° 2 contient les éléments suivants :

- le report d'une partie du résultat de fonctionnement 2005 du budget principal pour **+ 2.000.000 €**,
- des ajustements de recettes après prise en compte d'éléments intervenus depuis le vote du Budget Primitif et de la Décision Modificative n°1 pour **+ 983 650 €**.

Cette augmentation des recettes de fonctionnement est due pour l'essentiel à un ajustement du produit des contributions directes suite au dynamisme de nos bases fiscales (+ 436 029 €), du versement d'une subvention de la CAF dans le cadre du Contrat Temps Libres (+ 295 805 €), de remboursement divers (Assurances et CAR).

3.1.2. Les dépenses réelles de fonctionnement y compris subventions d'équipement et fonds de concours (2.398.583 €)

Les crédits de fonctionnement supplémentaires demandés dans le cadre de la décision modificative n°2 concernent :

- Des crédits supplémentaires relatifs aux dépenses de gaz pour faire face à l'augmentation continue du prix de l'énergie (+ 415 000 €)
- Des dépenses à venir plus importante que prévues si l'augmentation des Taux d' intérêt se poursuit (+900 000 €)
- De l'aide apportée par la Ville à la situation déficitaire du Syndicat Mixte de Gestion de l'Aéroport ROUEN Vallée de Seine (+162 000 €)

3.2. Les ajustements de la section d'investissement (opérations réelles)

3.2.1. Les recettes réelles d'investissement y compris reports de l'exercice 2005 (7.023.652,94 €)

L'inscription de recettes d'investissement à hauteur de **7.000.000 €** résulte de :

- la reprise du résultat de clotûre 2005 pour + **9.308,47 €**
- l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2005 constaté au budget principal de la Ville pour + **9.939.880,57 €**,
- la reprise des restes à réaliser de recettes pour un montant de **4.306.277,89 €**,
- le solde concerne des ajustements sur les recettes de subventions relatives à certains investissements pour + **2.663.782 €** (dont 1.862.000 € de subvention supplémentaire liée au GPV et 820 K de produits de cession supplémentaire) mais aussi une diminution des emprunts prévisionnels inscrits au Budget 2006 pour – **9.895.595,99 €**

3.2.2. Les dépenses réelles d'investissement y compris reports de l'exercice 2005 (7.608.719,94 €)

Les dépenses proposées dans le cadre de la présente décision modificative se déclinent de la manière suivante :

- la reprise de restes à réaliser de dépenses d'investissement pour **7.079.719,94 €**,
- des ajustements de crédits de paiement inscrits au budget 2006 pour + **529.000 €**. Les autorisations de programme permettent de lancer les opérations mais les paiements effectifs interviennent en fonction de l'avancement des projets, certains ont pu prendre du retard, contrairement à d'autres qui évoluent plus rapidement que prévu.

Un tableau récapitulatif des A.P./C.P. est annexé au présent rapport, il permet d'appréhender l'évolution des différentes opérations et les ajustements éventuels tant au niveau des crédits de paiement qu'au niveau des autorisations de programme.

Au total, pour l'ensemble du budget principal (**reprise des résultats** du compte administratif 2005, **affectation du résultat, restes à réaliser** de l'exercice 2005, **ajustements** de crédits) la situation financière générale de la décision modificative n° 2 s'établit en mouvements réels, et comparativement aux années antérieures à :

Mouvements réels (en euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
DEPENSES								
Fonctionnement	-61 116,67	1 891 195,65	2 676 120,13	2 759 242,10	2 408 720,00	1 136 085,00	463 238,00	2 398 583,00
Investissement	28 321 413,69	27 999 229,23	27 281 310,73	22 366 897,11	17 137 587,79	14 325 191,79	11 993 055,879	7 608 719,94
TOTAL	28 260 297,02	29 890 424,88	29 890 424,88	25 128 139,21	19 546 307,60	15 461 276,79	12 456 293,87	10 007 302,94
RECETTES								
Fonctionnement	1 858 298,87	3 751 087,73	3 751 087,73	2 493 551,60	2 643 795,81	1 476 821,74	2 809 996,00	2 983 650,00
Investissement	26 401 998,15	23 919 213,44	23 919 213,44	22 632 587,61	16 902 511,79	13 984 455,05	9 646 297,87	7 023 652,94
TOTAL	28 260 297,02	27 670 301,17	27 670 301,17	25 126 139,21	19 546 307,601	15 461 276,79	12 456 293,87	10 007 302,94

4.2.3. Les ajustements d'écritures comptables (opérations d'ordre)

La décision modificative n° 2 se caractérise par certaines écritures comptables qui ne donnent lieu ni à encaissements ni à décaissements réels mais qu'il convient de prévoir pour donner entre autres, une image fidèle des transformations du **patrimoine** de la Ville en cohérence avec le compte de gestion du Trésorier Principal Municipal ou répondre au **dispositif comptable de l'instruction M.14**.

**Ecritures techniques d'ordre
Equilibre global**

en euros	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
Mouvements intersections	90 000	0,00
Virement vers la section d'investissement	495 067,00	
Section d'investissement		
Mouvements intersections	0,00	90 000
Virement de la section de fonctionnement	0,00	495 067,00
TOTAL	585 067,00	585 067,00

Ces écritures techniques n'ont aucune conséquence sur **l'équilibre budgétaire global de la Ville** puisqu'à une **dépense d'ordre** correspond obligatoirement une **recette d'ordre** d'un **montant équivalent**. Elles sont relativement fréquentes puisque toute modification du patrimoine de la Ville doit faire l'objet, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M.14 des modifications concomitantes de l'inventaire et de l'actif de la Ville.

CONCLUSION

Outre la reprise des excédents brut globaux constatés au 31 décembre 2005 et des reports de dépenses et de recettes d'investissement (restes à réaliser) la présente décision modificative rectifie et complète les prévisions du budget primitif.

La décision modificative n°2 respecte sa vocation essentielle puisqu'elle permet d'adapter les inscriptions budgétaires à la fois en investissement et en fonctionnement compte tenu de l'état d'avancement des opérations et des besoins des services.

Jean-Michel GUYARD
Adjoint au Maire
chargé des Finances
et de la Planification

BALANCES DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2

Compte tenu des éléments qui viennent d'être exposés, la décision modificative n° 2 arrêtée en équilibre se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
I.- BUDGET PRINCIPAL		
FONCTIONNEMENT		
I. MOUVEMENTS REELS		
Report d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2005 constaté au budget principal de la ville		2.000.000,00
Propositions nouvelles	2 398 583,00	983 650,00
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	2 398 583,00	2 983 650,00
II. MOUVEMENTS D'ORDRE (OPERATIONS COMPTABLES) Opérations comptables liées à l'application de la M.14 (mouvements inter-sections)	585 067,00	0,00
TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	585 067,00	0,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 983 650,00	2 983 650,00

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
I. MOUVEMENTS REELS		
Reprise du résultat de clôture de la section d'investissement 2005 du budget principal		9 308,47
Affectation en section d'investissement d'une partie De l'excédent de fonctionnement 2005 du budget principal		9 939 880,57
Restes à réaliser de l'exercice précédent	7.079.719,94	4.306.277,00
Propositions nouvelles liées à la décision modificatrice Diminution d'emprunts inscrits au BP 2006	529 000	2 663 782,00 -9 895 595,99
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	7 608 719,94	7 023 652,94
II. MOUVEMENTS D'ORDRE (OPERATIONS COMPTABLES)		
Opérations comptables liées à l'application de la M.14 (mouvements inter-sections)		585 067,00
TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	0	585 067,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 608 719,94	7 608 719,94
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 983 650,00	2 983 650,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 608 719,94	7 608 719,94
TOTAL GENERAL DU BUDGET PRINCIPAL	10 592 369,94	10 592 369,94

BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE DU THEATRE DUCHAMP-VILLON

La décision modificative n°2 est équilibrée sur la base d'un montant de **431.410,04 €** en fonctionnement et de **54.921,67 €** en investissement.

Les restes à réaliser d'investissement s'élèvent en dépenses à **44 921,67 €**

En section de fonctionnement, c'est principalement la reprise d'une partie de l'excédent de fonctionnement constaté au 31 décembre 2005 (**+ 269.765,04 €**) qui contribue à l'équilibre budgétaire. Les dépenses supplémentaires viennent financer la programmation de la deuxième partie de saison.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
I. MOUVEMENTS REELS		
Résultat de fonctionnement 2005 reporté		+269 765,04
Propositions décision modificative n° 2	417 021,68	161 645,00
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	417 021,68	431 410,04
II. MOUVEMENTS D'ORDRE		
Mouvements inter-section		
(opérations inter-section liées à l'application M14)	14 388,36	
TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	14 388,36	
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS ET ORDRE	431 410,04	431 410,04
INVESTISSEMENT		
I. MOUVEMENTS REELS		
Reprise du résultat de clôture 2005		20 976,10
Reports	44 921,67	
Propositions décision modificative n° 2	10 000,00	19 557,21
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	54 921,67	40 533,31
II. MOUVEMENT D'ORDRE		
Mouvements inter-section		
(opérations comptables liées à l'application M14)		14 388,36
TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	0,00	14 388,36
TOTAL MOUVEMENTS REELS ET ORDRE	54 921,67	54 921,67
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	431 410,04	431 410,04
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	54 921,67	54 921,67
TOTAL GENERAL DU BUDGET ANNEXE DU THEATRE DUCHAMP-VILLON	486 331,71	486 331,71

BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIERES ASSUJETTIES A LA T.V.A.

La décision modificative n°2 est équilibrée sur la base d'un montant de **1.025.882,33 €** en investissement

Le budget annexe des locations immobilières aménagées assujetties à la T.V.A. fait apparaître un niveau de restes à réaliser de **1.270.565,71 €** en dépenses et de **840.000 €** en recettes.

La couverture du résultat d'investissement 2005 compte tenu des restes à réaliser est assurée par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2005 pour **315.316,62 €**.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
I. MOUVEMENTS REELS		
Dépenses nouvelles	0,00	
	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	0,00
II. MOUVEMENTS D'ORDRE		
Mouvements inter-section	0,00	
(opérations inter-section liées à l'application M14)		
	TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	0,00
	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS ET ORDRE	0,00
INVESTISSEMENT		
I. MOUVEMENTS REELS		
Reprise du résultat de clôture 2005	315 316,62	
Reports	1 270 565,71	840 000,00
Propositions décision modificative n° 2	- 560 000,00	34 243,93
Affectation en section d'investissement d'une partie		151 638,40
Du résultat de fonctionnement 2004		
	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	1 025 882,33
II. MOUVEMENT D'ORDRE		
Mouvements inter-section	0,00	
(opérations comptables liées à l'application de la M14)		
	TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	0,00
	TOTAL MOUVEMENTS REELS ET ORDRE	1 025 882,33
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 025 882,33
TOTAL GENERAL DU BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES AMENAGEES ASSUJETTIES A LA T.V.A.	1 025 882,33	1 025 882,33